



Snitpect-FO

En direct de la CAP des ITPE

Echanges avec le DRH - président de la CAP

Une CAP où l'on parle bilan et perspectives !

Une fois n'est pas coutume, cette CAP s'est ouverte sur le ton de la satisfaction, partagée par le DRH en séance, satisfaction relative au taux pro/pro de 11 % obtenu pour le prochain triennal – taux qui nous permet de conserver les avancées obtenues en 2010, notamment en matière de principalat.

C'est ainsi que je peux féliciter les 181 ITPE promus : 117 au tableau classique, 22 par voie de principalat long, 41 par voie de principalat normal et 1 IRGS.

Mais elle a aussi été l'occasion de tirer des bilans (bilan de gestion, primo-affectations, concrétisations du tableau d'avancement 2014) et de demander des réponses et perspectives au DRH sur des sujets portés par les ITPE :

- les suites des chantiers post-assises ;
- le projet de réforme statutaire pour le corps des ITPE ;
- la problématique « paies » ;
- la traduction des avancées indemnitaires dans les établissements publics ;
- l'harmonisation des pratiques en matière indemnitaire ;
- le calendrier 2015 des CAP ;
- les arrêtés emplois fonctionnels dans les autres ministères ;
- le recrutement en entrée d'école.

Retrouve [la déclaration préalable](#), [les résultats de la CAP](#) et les [premières réponses obtenues](#).

CAP du 27 novembre 2014

- les échanges avec le DRH – président de la CAP
- les résultats de la CAP : promotions à IDTPE, suites de la CAP du 16 octobre, réorganisations, détachements, ...
- les coordonnées des 12 représentants du personnel

Les réponses de l'administration :

Une séance présidée par le DRH, et ouverte sur une satisfaction partagée pour les avancées obtenues en 2014. A croire que si nous ne la poussions pas, l'administration n'oserait rien demander !

Un DRH qui a pris le temps de nous apporter des réponses sur des sujets variés, mais également des non-réponses sur des points pour lesquels la mobilisation sera encore nécessaire en 2015 !

Sur les suites des chantiers post-assises :

Le DRH nous a annoncé la désignation d'un pilote (Jean-Claude Ruysschaert) en particulier chargé du volet GPEECC, pierre angulaire de l'ensemble de la démarche. Rendu annoncé pour le 1er trimestre 2015.

Une réunion, dans le format de celle tenue en juin 2014, se tiendra probablement début 2015 pour une première restitution.

Nous avons pris acte cette annonce en séance, exigeant que les ITPE puissent toucher au plus vite du doigt les résultats concrets d'une démarche puisant ses racines le 3 juillet 2013 ! Et ce au delà des avancées obtenues en matière de gestion.

Nous avons également rappelé la nécessité d'associer les chargés de mission à l'ensemble des réflexions, demande acceptée en séance.

Sur la réforme statutaire des ITPE :

La DRH a enfin entamé les premiers contacts avec la DGAFP pour proposer une forme de 3ème niveau de grade qui ne soit pas un GRAF tel que mis en place pour le corps des attachés, reconnaissant que ce dernier n'est pas adapté au corps des ITPE.

Cela avait été annoncé par le précédent secrétaire général, c'est à présent confirmé. La perspective d'un Grade à accès fonctionnel « type » semble donc s'éloigner pour les ITPE... mais la vigilance reste de mise !

Sur les problématiques « payés » :

Suite à notre interpellation, le DRH a enfin pu prendre un engagement envers les ITPE en mal de paiement de leurs astreintes : le retard accusé cette année est en cours de traitement et devrait être soldé en janvier 2015. Pour les ISS 2012, plus de 300 dossiers ont été régularisés ces derniers mois.

Au delà, notre DRH reconnaît enfin l'existence d'un dysfonctionnement global de la chaîne paye, s'engageant à renforcer rapidement les moyens de la sous-direction GAP pour faire face à la « vague » non anticipée de la centralisation des paies et à lancer début 2015 un audit du CGEDD sur l'ensemble de la chaîne (du service de proximité à la mise en paiement).

Pour arriver à cette prise de conscience, il aura fallu que le SNITPECT-FO occupe tous les fronts depuis près un an : remonter les difficultés, faire prendre conscience à l'administration de l'ampleur des dysfonctionnements, canaliser la grogne montante en laissant sa chance à l'administration de gérer une phase qui devait être provisoire ... Mais sans perspective de retour à la normale, le SNITPECT-FO organisera la mobilisation tout simplement pour rétablir le droit des ITPE à être payés « normalement » !

Le Ministère a des dettes envers les ITPE ! Il convient qu'il les règle sans attendre...

Sur la traduction des avancées indemnitaires dans les établissements publics :

Le DRH a affirmé sa volonté de maintenir une homogénéité d'application des règles indemnitaires et de gestion pour l'ensemble des ITPE dans les EP. Il a par ailleurs annoncé que l'IFSTTAR ne pratiquerait par le gel des avancées PSR pour les I-D-C-TPE, comme cela avait été annoncé aux organisations syndicales localement.

Rétropédalage à l'IFSTTAR grâce à l'alerte lancée par FO dans son courrier et à notre alerte en ouverture de la CAP.

Nous l'avons aussi interrogé sur l'état d'avancement des traductions au sein du Cerema et de VNF. Cela ne devrait pas tarder A suivre de près !

Sur l'harmonisation des pratiques en matière indemnitaire :

Il a pris acte en séance de nos éléments de diagnostic et a rappelé sa volonté d'harmoniser les pratiques. Les règles seront à nouveau rappelées aux différents harmonisateurs.

Prenons-en acte...et restons vigilants dans chaque réunion d'harmonisation locale !

Sur le calendrier 2015 des CAP :

Le DRH n'a pu communiquer aucune date en séance ... et pour cause ! S'accrochant à l'arbitrage interministériel relatif à l'harmonisation du nombre de cycles de mobilité, une volonté à peine dissimulée de notre propre ministère de vouloir harmoniser par le bas est apparue dans les propos de notre DRH. Sujet rappelons-le sur lequel seule FO s'est mobilisée pour sauvegarder dans un premier temps la mobilité au 1er janvier 2015 !

Pour le SNITPECT-FO, l'harmonisation ne doit pas se faire par le bas, preuve en est, les collègues du MAAF revendiquent de leur côté un passage à 3 CAP ! FO a su se mobiliser, seule, la première fois. Elle le fera à nouveau en 2015 !

Donc à la question des dates des CAP 2015... la seule réponse obtenue est : « nous pouvons présenter deux calendriers, un maintenant les 3 cycles, l'autre avec 2 » !

Nous avons obtenu l'engagement que nous soit communiqué sans attendre la version à 3 cycles tout simplement pour que les inscrits au TA divisionnaire puissent se projeter sur leur concrétisation « à droit constant »!

Le SNITPECT-FO se battra pour la conservation des droits des ITPE : les inscrits au TA divisionnaire 2015 sont menacés de ne bénéficier que de deux cycles de mobilité pour concrétiser leur promotion!

Sur les arrêtés emplois en chef dans les autres ministères :

Le président de la CAP a pu nous préciser que les arrêtés (contingent et liste des emplois éligibles) sont en cours d'écriture avec le MAAF, et les discussions sont ouvertes avec le ministère de l'Intérieur. Par contre, rien de nouveau du côté des services du Premier Ministre.

Arrêtés à prendre, bien sûr, dans l'attente de la réforme statutaire.

Sur la publication du décret « retour emplois DATE » :

Le décret est toujours bloqué au guichet unique, sans que le DRH soit en mesure d'en expliquer les raisons.

Dont acte...signe que notre ministère n'a que peu d'influence auprès de la Fonction Publique dès lors qu'il propose des améliorations pour ses

personnels. Si seulement il pouvait en être de même pour les cas où il propose des reculs (cf le nombre de cycles de mobilité) !

Sur le recrutement en entrée d'école :

La seule réponse du DRH a été le sempiternel renvoi au SERM de début d'année, sans bien sûr afficher des données ou un quelconque engagement.

Réponse dans laquelle on lit très bien entre les lignes la frilosité à redévelopper le recrutement sur les corps ministériels, qui aboutit chaque fin d'année à une levée générale des compteurs ministériels face à l'ampleur des postes vacants.

Système qui ne peut pas perdurer !

Le SNITPECT-FO demande que le Ministère ait une vision ambitieuse pour le recrutement, qui tienne compte des enjeux d'aujourd'hui et de demain (par exemple, développement du management des systèmes d'information).

A l'aube du lancement de la renégociation du contrat d'objectif de l'ENTPE pour la période 2015-2020, les ITPE sauront se mobiliser si nécessaire, comme ils l'ont toujours fait !

Sur les dysfonctionnements constatés dans les propositions de promotion à divisionnaires :

Le DRH a annoncé qu'il interviendra directement auprès de l'IG ayant pu tenir des propos aussi choquants à l'encontre des femmes. Pour les ITPE non remontés à promotion, il s'est engagé à intervenir si nécessaire pour faire pression pour que les dossiers soient présentés en CAP.

Dont acte.

Sur la mise en place d'un IG général pour les EP :

Le DRH nous a rappelé qu'il doit trouver un compromis pour prendre en compte l'autonomie juridique des EP et il lui semble que la désignation d'un IG général est la bonne réponse.

En d'autres termes, il envisagerait d'étendre le dispositif retenu pour VNF (180 ITPE) au Cerema (750 ITPE) ! Alors même que l'IG central pour VNF n'y trouve pas sa plus-value ! Et alors que les dossiers sont regardés dans leur globalité, donc le parcours au travers des postes tenus, et que seul un IG local peut en évaluer les missions et le niveau !

Nous avons menacé de monter au créneau lors de notre congrès si cette position était maintenue.

Après discussions, le DRH s'est engagé à dresser un bilan pour VNF et que la discussion était ouverte.

Vigilance donc

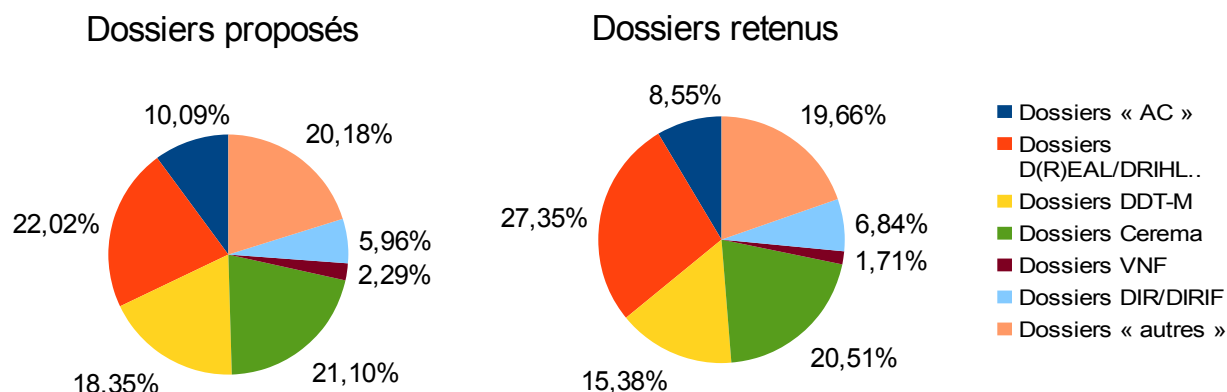
Résultats de la CAP

► Les promotions au tableau d'avancement à IDTPE par voie d'avancement « classique » :

Nombre de candidats présentés pour la CAP : 221

Dont 30% sont des femmes.

Dont 28 % de spécialistes ou experts.

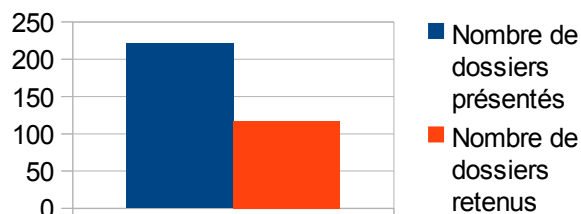


Nombre de dossiers retenus : 117

Dont 28 % sont des femmes

Dont 26 % de spécialistes ou experts

Taux de réussite des ITPE ayant vu leur dossier remonté en CAP : **53 %**



Commentaires :

Nous sommes une nouvelle fois intervenus lors de cette CAP pour dénoncer les pratiques de certains chefs de service ou d'ingénieurs généraux :

- les observations déplacées à l'encontre des femmes ;
- sur des classements, pas cohérents avec la charte de gestion des ITPE ou encore l'absence d'informations sur les raisons de la non remontée des dossiers ;
- la non proposition par des chefs de service ou harmonisateurs, probablement par méconnaissance des critères statutaires ;
- sur la nécessité de rappeler les règles aux chefs de service et aux harmonisateurs.

Peuvent être proposés au tableau d'avancement classique, les ITPE ayant 10 ans au moins d'expérience professionnelle en tant que catégorie A, dont 6 ans en tant qu'ITPE.

Ils doivent avoir atteint depuis au moins 2 ans le 5ème échelon de leur grade au 31 décembre de l'année de promotion (soit 2015 pour cette année).

Généralement, il faut pouvoir justifier de la réussite de 3 postes, pouvant être ramenés à 2 pour les spécialistes et experts ayant un comité de domaine.

L'expérience de 10 ans peut être ramenée à 7 ans en tant qu'ITPE titulaire, aux agents qui auront montré leur potentiel sur 2 postes et qui auront accepté au préalable d'être affectés sur un poste désigné par l'administration.

A noter : une réunion de présentation pour la concrétisation des promotions est prévue le **8 décembre 2014 matin**, à la Défense.

► Les promotions au tableau d'avancement à IDTPE par voie de principalat long :

Nombre de candidats présentés pour la

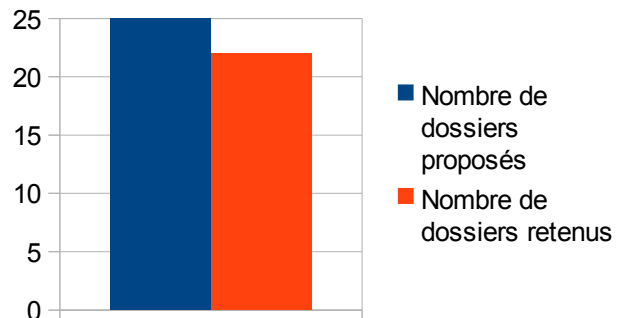
CAP : 25

Dont 4 % sont des femmes

Nombre de dossiers retenus : 22

Dont 5 % sont des femmes

Taux de réussite des ITPE ayant vu leur dossier remonté en CAP : **88 %** (contre 68% l'an dernier)



Commentaires :

Un taux de réussite plus élevé cette année, d'une part par l'obtention du taux à 11 %, d'autre part par la qualité des dossiers présentés.

Mais il reste encore des projets peu définis, projets sur lesquels les élus à la CAP peuvent émettre des conseils bien en amont de la proposition pour aider à leur constitution.

Peuvent être proposés au principalat long, les ITPE ayant 10 ans au moins d'expérience professionnelle, dont 6 ans en tant qu'ITPE.

Ils doivent avoir atteint depuis au moins 2 ans le 5ème échelon de leur grade au 31 décembre de l'année de promotion (soit 2015 pour cette année).

Cette voie de promotion est assortie d'un projet professionnel qui consiste à prendre un poste de 2ème niveau soit par :

- > un élargissement de missions du poste tenu au moment de la proposition pour le transformer en poste de 2ème niveau ;
- > la candidature sur un poste vacant de niveau A+ lors de la CAP mobilité d'octobre.

► Les promotions au tableau d'avancement à IDTPE par voie de principalat normal :

Nombre de candidats présentés pour la CAP : 44

Dont 16 % sont des femmes.

Nombre de dossiers retenus : 41

3 dossiers n'ont malheureusement pas trouvé de suite favorable, soit en raison de critères administratifs, soit de par les avis émis par les services ou les MIGT. Si ces derniers cas de figure restent marginaux, nous sommes vigilants à ce qu'ils le restent, le dispositif de principalat ayant été acquis en tant que mesure sociale devant bénéficier à tous les ITPE !

Nous avons pu également alerter l'administration sur la méconnaissance des règles de gestion de certains chefs de service, qui pensent que la concrétisation se traduit obligatoirement par une mobilité. Et c'est ainsi que des dossiers ne sont pas présentés pour la promotion !

Peuvent être proposés au principalat normal, les ITPE ayant 10 ans au moins d'expérience professionnelle en tant que catégorie A, dont 6 ans en tant qu'ITPE.

Ils doivent avoir atteint depuis au moins 2 ans le 5ème échelon de leur grade au 31 décembre de l'année de promotion (soit 2015 pour cette année).

Cette voie de promotion n'est assortie à aucun projet professionnel.

Tous les dossiers proposés par les ITPE doivent être obligatoirement remontés pour l'examen en CAP.

► Les promotions par voie d'IRGS :

Seule **1** demande a été présentée et retenue.

Une vigilance particulière doit être portée, car nous constatons que des ITPE partent encore à la retraite sans avoir été promu à IDTPE (14 en 2014). C'est anormal ! Si tu as connaissance d'ITPE dans cette situation, n'hésite pas à alerter le SNITPECT-FO !

► Le suivi du tableau promotion à IDTPE (2014) :

5 camarades parmi les 119 inscrits au tableau d'avancement 2014 n'avaient pas encore trouvé de solution pour concrétiser leur promotion lors de la dernière CAP mobilité.

A l'issue des échanges avec l'administration, ce sont malheureusement **4** ITPE qui ne concrétiseront pas, notamment en raison de choix personnels.

► Levée des réserves pour les mobilités examinées lors de la CAP d'octobre :

Certaines mobilités avaient été laissées « à l'étude » ou « sous réserve de vacance » lors de la dernière CAP.

Un point est présenté en séance. Certaines demandes ne trouveront pas de suite favorable de par la non vacance ou le retrait du poste dans la liste de mobilité.

► Détachement dans l'emploi d'ingénieur en chef :

1 demande complémentaire au titre de l'ICRGS a été présentée en séance, trouvant une suite favorable, conformément aux critères statutaires.

Cette demande n'avait pas pu être présentée lors de la dernière CAP, le chef de service s'étant trompé dans la remontée et l'IG l'ayant jugé irrecevable pour la promotion à IC2 ! Encore une preuve que les chefs de service méconnaissent la gestion des ITPE !

► Bilan des concrétisations des promotions à ITPE par liste d'aptitude :

15 des 18 lauréats ont trouvé un poste lors du cycle de mobilité 2015-1. Restent encore 3 lauréats qui devront trouver un poste dans le cycle 2015-5.

► Demandes de détachement et renouvellement :

2 demandes de détachement laissées à l'étude lors de la précédente CAP n'ont finalement pas trouvé de suite favorable.

Une demande a refait l'objet d'un examen et a été actée en séance.

Enfin, une demande de renouvellement de détachement a été présentée et actée en séance.

► Réorganisations de service :

Au total, 5 réorganisations nous ont été présentées.

Il s'agit de : la DREAL PACA, de la DREAL Champagne-Ardennes, de la direction territoriale du bassin de la Seine de VNF, de la création de l'ANCOLS et de la DDTM 66.

Nous avons une nouvelle fois attiré l'attention de l'administration sur les détachements dans l'emploi d'ingénieur en chef, qui peuvent être considérés comme nouveaux en fonction des modifications de poste.

Nous avons également rappelé à l'administration que certaines réorganisations présentées précédemment n'ont toujours pas été suivies d'effet en terme d'arrêté d'affectation, notamment la DREAL PACA.

Nous sommes également intervenus pour s'assurer du fait que les ITPE ne seront pas pénalisés dans l'examen de leurs parcours en vue d'une promotion, notamment si leurs postes ont perdu une part des missions initiales avec la réorganisation.

Concernant la DDTM 66, nous avons alerté la DRH sur des ITPE qui se retrouvent dans des situations inacceptables, qui subissent la réorganisation et qui se voient démunis de leurs missions ou responsabilités.

Concernant l'ANCOLS, nous avons en outre attiré l'attention de l'administration sur la bascule des paies (en charge de l'agence à présent) prévue au 1^{er} janvier. Concernant les emplois fonctionnels, l'administration s'est engagée, comme suite à notre intervention, à retoiletter l'arrêté emplois si ce dernier ne correspond pas aux postes actuellement éligibles.

► Bilan des processus des primo-affectations en sortie d'école :

L'administration a reconnu que l'offre de 1 poste pour 1 élève créait des tensions supplémentaires entre les élèves.

Par ailleurs, elle a admis que cette liste de postes, limitée aux seules VA, empêche aujourd'hui les employeurs de proposer des postes hors VA et aux élèves de choisir ces postes. Par exemple, un poste en système d'information ou encore un poste de CGM. L'administration s'est engagée à étudier la possibilité de ré-ouvrir cette possibilité.

► Bilan de gestion des ITPE 2012-2013 :

Comme suite à notre demande, l'administration a complété le bilan de gestion par l'analyse des éléments sur plusieurs années. Une analyse qui sera intégrée à la version ultime du document présenté en séance.

Avec des tendances qui viennent conforter nos premières analyses :

- une hausse de la part du 2^{ème} niveau de grade (+19%) depuis 2006, traduction concrète des avancées obtenues et consolidées par le SNITPECT-FO ;
- une féminisation du corps, dont la part passe de 13 % en 2003 (dont 7 % au 2^{ème} niveau) à 26 % en 2013 (18 % au 2^{ème} niveau) ;
- une baisse de l'âge moyen du corps au 1^{er} niveau, porté aujourd'hui à 36 ans ;
- 85 % du corps est en PNA, mais dans des lieux d'exercice très diversifiés ;
- des mutations comprises entre 9 et 12 % par an, hors essaimage.

Une donnée inquiétante : depuis 2006, ce sont 65 ITPE qui sont partis à la retraite sans bénéficier d'une promotion à IDTPE, dont 14 en 2013.

Enfin, nous avons pu démontrer à l'administration au travers des données de ce bilan de gestion la nécessité de conforter le recrutement en entrée d'école pour répondre aux besoins de nos ministères !

Tous les résultats sont en ligne [ici](#).

Prochaine CAP mobilité : 11 février 2015

Pré-CAP : 4 février 2015

Je tiens en conclusion à remercier l'équipe sortante de la CAP des ITPE, pour son investissement sans faille pour la défense de tous les ITPE. Eux sans qui le bilan de notre action collective depuis 2011 ne serait pas le même, eux sans qui nombre d'ITPE n'auraient pu être défendus et conseillés au bon niveau à des phases clés de leur carrière.

BOULET DESBAREAU Claire	DREAL Rhône-Alpes	04 66 62 62 38
LEGRENZI Yves	DDTM Loire Atlantique (Nantes)	02 40 67 24 55
JACQUOT Nadia	VNF (Lyon)	06 43 60 27 14
PASCAL Stéphanie	SNIPTECT (Paris)	01 42 72 45 24
CARMIGNANI Fabienne	DDTM des Bouches du Rhône (Marseille)	04 91 28 42 86
COURBE Damien	DREAL Pays de Loire (Nantes)	02 53 46 57 31
JANVIER Laurent	SNIPTECT (Paris)	01 42 72 45 24
KUNTZ Georges	Cete de l'Est (LRPC de Strasbourg)	03 88 77 46 02
HENNION Eric	Cete de l'Ouest (Nantes)	02 40 12 84 90
CHANDELIER Véronique	Poste Immo (Paris)	06 99 63 02 60
DOS SANTOS Alberto	DIR Est (Nancy)	03 83 50 97 43
HODEN Evelyne	DDTM du Var	04 94 46 83 47

Et la relève est bien assurée ! Retrouve ci-après nos candidats pour le prochain mandat :

pour le [1^{er} niveau de grade](#)

pour le [2nd niveau de grade](#)



 **Snitpect-FO** la syndic'attitude